



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 04 DÉCEMBRE 2025

Le 04 décembre 2025, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 21 novembre 2025 s'est réuni à la salle des fêtes de Roussillon, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2025-147

OBJET : RENOUELEMENT DE L'AGREMENT LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS 2026-2030

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 30 - PROCURATIONS : 3 - VOTANTS : 33

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON,
M. Frédéric SACCO, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI,
M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC
BUOIX : M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, Mme Sandrine ISSON
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, M. André LECOURT,
Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI, M. Christophe CARMINATI
AURIBEAU : M. Roland CICERO
GARGAS : Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS, Mme Michèle FAUQUE
MURS : M. Christian MALBEC
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Yves MARCEAU
VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

APT : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie PASQUINI
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20251204-2025-147-DE Date de télétransmission : 10/12/2025 Date de réception préfecture : 10/12/2025 Page 1 sur 3

CC-2025-147

Vu, l'article 17 de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, qui définit les compétences que doivent exercer les nouvelles autorités organisatrices en matière d'accueil du jeune enfant,

Vu, la délibération N°CC-2022-005 de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) du 19 janvier 2022, approuvant la Convention territoriale globale (Ctg) 2022-2025,

Vu, la délibération N°CC-2022-81 de la CCPAL du 7 juillet 2022, approuvant l'avenant à la Ctg 2022-2025,

Vu, la délibération N°CC-2023-113 de la CCPAL du 16 novembre 2023 approuvant le Projet d'établissement petite enfance 2024-2028,

Vu, la délibération N°CC-2025-93 de la CCPAL du 30 septembre 2025, approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes et permettant de la reconnaître Autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant sur son territoire,

Vu, l'avis favorable de la commission ASAP du 5 novembre 2025,

Considérant :

Que l'agrément du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) arrive à terme le 31/12/2025,

Qu'il est nécessaire de présenter un nouveau projet, tel qu'annexé à la présente délibération, pour renouveler l'agrément du LAEP sur le territoire de la Communauté de communes pour la période 2026-2030, date de fin de la prochaine Ctg,

Que le projet présenté permet de fixer les objectifs et les moyens qui permettent de définir le fonctionnement du LAEP pour la période 2026-2030,

Que le projet présenté à la Caisse d'allocations familiales de Vaucluse permet de répondre aux enjeux, et de contribuer au développement d'un service de la petite enfance en fixant les objectifs suivants :

- Répondre aux besoins identifiés dans le diagnostic petite enfance et parentalité du territoire : manque d'espaces de rencontre libre, besoin d'écoute bienveillante, isolement de certaines familles ;
- Proposer un espace neutre, gratuit et ouvert à tous, favorisant le lien social, la prévention précoce et la valorisation des compétences parentales ;
- Renforcer la coopération interinstitutionnelle, en confortant le rôle de la CCPAL comme acteur moteur des politiques petite enfance et parentalité.

En ce sens, le LAEP permet de consolider le réseau local d'accompagnement à la parentalité et participe à l'attractivité du territoire pour les familles.

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, le projet de fonctionnement du LAEP pour la période 2026-2030, annexé à la présente délibération,

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20251204-2025-147-DE Date de télétransmission : 10/12/2025 Date de réception préfecture : 10/12/2025 Page 2 sur 3

Approuve, le Budget prévisionnel 2026, annexé à la présente délibération,

Autorise, le Président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à la demande d'agrément.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 17/12/2025

CC-2025-147

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20251204-2025-147-DE
Date de télétransmission : 10/12/2025
Date de réception préfecture : 10/12/2025

Page 3 sur 3



Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Projet de fonctionnement 2026 – 2030

**Gestionnaire : Communauté de communes
pays d'Apt Luberon**

Nom de la structure : « La petite maison »

Date de validation CAF :

Le projet de fonctionnement doit à minima comporter les rubriques suivantes conformément au référentiel des lieux d'accueil enfant parent national (LAEP).

1- Environnement 	
+ Territoire concerné (communal, intercommunal, rural, urbain, etc.)	La Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon regroupe 25 communes sur une superficie de 635,7 km². Situé à cheval entre les départements du Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence, ce territoire compte 28 347 habitants. Plus de la moitié de la population se concentre autour du pôle urbain formé par Apt, Gargas et Saint-Saturnin-lès-Apt. Avec une densité moyenne de 44,6 habitants par km², le Pays d'Apt Luberon présente les caractéristiques d'un bassin de vie rural, marqué par une organisation en petites communes et une forte identité territoriale. L'ensemble du territoire est classé en Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR), reconnaissant ainsi ses enjeux spécifiques de développement et d'attractivité.
+ Diagnostic (analyse des besoins des familles)	Entre 2018 et 2023, le nombre d'enfants âgés de 0 à 6 ans vivant dans une famille allocataire CAF ou MSA a diminué de 4,2 % sur le territoire. En 2023, on dénombre 649 enfants de moins de 3 ans et 609 enfants âgés de 3 à 5 ans. Le taux de familles allocataires avec enfants de moins de 3 ans dont les deux parents travaillent s'élève à 48,1 %, traduisant une implication notable des deux parents dans la vie professionnelle. Cependant, ce taux masque d'importants écarts territoriaux : il est de 35,5 % à Apt, contre 71,4 % à Saint-Saturnin-lès-Apt, révélant des réalités socio-économiques contrastées au sein de la communauté de communes. Les familles fréquentant le LAEP présentent des profils variés : • des familles où l'un des deux parents est en congé parental, • des épouses de militaires, notamment de la Légion étrangère, souvent seules avec leurs enfants et d'origine étrangère, • des familles récemment installées sur le territoire, en recherche de repères et de liens sociaux. Les familles monoparentales y sont pour l'instant peu représentées.
2 Accusé de réception en préfecture 094-200040624-20251204-2025-147-DE Date de télétransmission : 10/12/2025 Date de réception préfecture : 10/12/2025	

Enjeux et apports du LAEP :

Le devenir parent constitue une période de grands bouleversements, parfois source de déstabilisation, de stress ou de fatigue, quel que soit le milieu social ou l'origine des familles.

Le LAEP joue alors un rôle essentiel en offrant un espace d'accueil bienveillant et non jugeant, propice à l'échange, à la rencontre et au partage d'expériences entre parents de tous horizons.

L'un des atouts majeurs du LAEP réside dans ce mélange de publics, favorisant la mixité sociale et la solidarité entre les familles.

C'est aussi un lieu ressource pour tous les parents, accompagnés ou pas par les dispositifs sociaux, mais néanmoins confrontés à des difficultés éducatives ou relationnelles. Le LAEP permet ainsi à chacun de trouver écoute, soutien et réassurance dans son rôle de parent.

+ Partenariat (CAF, PMI, MSA, etc.)

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) développe un partenariat étroit et diversifié avec l'ensemble des acteurs du territoire intervenant auprès des familles.

La CAF, la PMI, les centres sociaux (Lou Pasqué à Roussillon et L'APAS-Maison Bonhomme à Apt), la MJC d'Apt, le centre de périnatalité du Centre Hospitalier du Pays d'Apt, les sage-femmes libérales, les crèches, le Relais Petite Enfance (RPE), ainsi que la médiathèque et la ludothèque d'Apt constituent des partenaires privilégiés.

Le LAEP entretient des liens réguliers avec l'ensemble des structures accueillant les familles afin de faciliter les orientations et de favoriser la continuité de l'accompagnement.

L'animatrice participe activement à la dynamique de la Convention Territoriale Globale (CTG), notamment au sein des groupes de travail "parentalité et petite enfance", contribuant ainsi à la réflexion collective et à la cohérence des actions menées sur le territoire.

Par ailleurs, elle assure ponctuellement une présence dans la salle d'attente de la PMI, permettant d'aller à la rencontre des familles et de leur présenter le LAEP.

Le LAEP s'implique également dans la vie locale en participant à différentes manifestations familiales et partenariales, telles que le Festival de l'un vers l'autre – festival de la parentalité et des familles organisé par les communes et le centre social Lou Pasqué – ou encore la Fête du jeu organisée par la ludothèque d'Apt.

2- Finalités et objectifs



+ Contexte de création du projet LAEP (Gestion communale, associative, politique petite enfance ou axe parentalité, complémentarité avec d'autres actions, etc.)

Inspiré des Maisons vertes créées par Françoise Dolto, Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents « La petite Maison » créée à Apt en 1994, s'inscrit pleinement dans le cadre du projet d'établissement du service Petite Enfance de la Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon (CCPAL). Il traduit la volonté politique affirmée de la collectivité de soutenir la parentalité et d'accompagner les familles dans les premières années de vie de l'enfant, au-delà des seuls dispositifs d'accueil collectif ou individuel.

La projet du LAEP sur le territoire répond au constat partagé par les acteurs de la petite enfance et du champ social de la nécessité d'apporter aux parents, notamment les jeunes familles nouvellement installées ou isolées, un lieu d'écoute, d'échanges et de soutien dans leur rôle parental. Ce besoin s'est fait d'autant plus ressentir dans un territoire à la configuration rurale et étendue, où les occasions de rencontres entre parents peuvent être limitées.

Sa création répond à une double ambition :

offrir un espace de parole, de rencontre et de socialisation précoce, ouvert à tous les parents et enfants de moins de 6 ans, renforcer la cohésion et la mixité sociale, en favorisant les échanges entre familles aux parcours et situations très variés.

Le LAEP a été conçu dès l'origine en partenariat étroit avec les acteurs institutionnels (CAF, PMI, Éducation nationale, MSA, services sociaux...) et les structures locales de proximité (MJC d'Apt, centre social Lou Pasquié et APAS -Maison bonhomme, associations de quartier, structures d'accueil du jeune enfant). Cette dynamique collective a permis de définir un projet ancré dans les besoins réels des familles et cohérent avec l'offre existante sur le territoire.

Un dispositif complémentaire et accessible :

Positionné en complémentarité des dispositifs déjà présents, le LAEP vient enrichir l'offre locale aux côtés des ateliers parents-enfants proposés par la MJC d'Apt, le centre social Lou Pasquié et l'APAS Maison Bonhomme.

Chaque structure conserve ses spécificités — modalités d'accueil, types d'activités, nature de l'accompagnement —, contribuant ainsi à une palette diversifiée et cohérente de réponses aux besoins des familles.

L'attention portée à la diversité des temps d'ouverture du LAEP permet de garantir une accessibilité renforcée et une souplesse d'accueil appréciée des familles, en particulier pour celles en recherche de lien social ou confrontées à l'isolement.

Ainsi, le LAEP contribue à :

- Répondre aux besoins identifiés dans le diagnostic petite enfance et parentalité du territoire : manque d'espaces de rencontre libre, besoin d'écoute bienveillante, isolement de certaines familles.
 - Proposer un espace neutre, gratuit et ouvert à tous, favorisant le lien social, la prévention précoce et la valorisation des compétences parentales.
 - Renforcer la coopération interinstitutionnelle, en confortant le rôle de la CCPAL comme acteur moteur des politiques enfance et parentalité.
- En ce sens, le LAEP constitue un levier stratégique pour la collectivité : il consolide le réseau local d'accompagnement à la parentalité et participe à l'attractivité du territoire pour les familles.

✚ Objectifs du LAEP

- Offrir un premier espace de socialisation aux enfants de 0 à 6 ans : un lieu de jeux libres où ils peuvent s'éloigner de leurs parents, rencontrer d'autres enfants et adultes, tout en bénéficiant d'un cadre sécurisant.
- Accompagner les parents et futurs parents, en favorisant l'écoute, l'échange et le partage d'expériences.
- Soutenir la relation parent-enfant, en proposant un temps commun propice à la confiance et au lien.
- Rompre l'isolement des familles, en créant un lieu d'accueil ouvert et convivial.
- Valoriser l'interculturalité, en accueillant toutes les familles dans leur diversité

3 - Public accueilli



+ Critères d'âge pour les enfants

Accueil pour les 0-6 ans

L'espace et les jeux sont adaptés pour les enfants âgés de 0 à 4 ans. Quelques activités pour les plus grands sont possibles, permettant d'accueillir les enfants jusqu'à 6 ans. Ainsi les familles avec un enfant plus grand peuvent continuer à fréquenter le LAEP.

+ Qualité de l'accompagnant

Le LAEP est un espace ouvert à tout adulte ayant la responsabilité de l'enfant, principalement les parents, mais également, selon les situations, d'autres figures parentales ou éducatives.

Les assistantes maternelles ne sont pas accueillies au sein du LAEP, celui-ci n'ayant pas vocation à répondre à leurs besoins professionnels. Elles bénéficient par ailleurs d'espaces dédiés d'échange et de professionnalisation proposés par le Relais Petite Enfance (RPE).

En revanche, la présence de professionnels accompagnant certaines familles (tels que des techniciens de l'intervention sociale et familiale – TISF, éducateurs de jeunes enfants, ou puéricultrices) peut être envisagée. Dans ces situations, un cadre spécifique est défini conjointement afin de préciser :

- les objectifs de la présence du professionnel,
- la durée et les modalités d'accompagnement de la famille,
- ainsi que le positionnement de l'accompagnant au sein de l'espace LAEP, dans le respect du cadre d'accueil libre et anonyme propre à ce dispositif

Cette attention portée au cadre garantit la neutralité du lieu, la confidentialité des échanges et la préservation de la place du parent comme premier éducateur de son enfant.

Par ailleurs, au regard de l'évolution des formes familiales et de la diversité croissante des situations parentales (familles recomposées, homoparentales, co-parentalités, familles élargies, etc.), une réflexion est en cours au sein de l'équipe afin d'adapter les pratiques d'accueil et de mieux prendre en compte cette pluralité dans la posture d'accompagnement.

+ Critères de provenance géographique

Apt principalement et quelques villages environnants : Saint Saturnin les Apt, Villars, Saignon, Gargas, Bonnieux, Roussillon, et plus marginalement hors territoire CCPAL.

4 - Équipe d'accueillants



+ Qualification du coordonnateur (à renseigner lorsque la fonction est mise en place au sein d'une structure proposant plusieurs points d'accueils) et modalités d'intervention envisagées

La coordinatrice assure un mi-temps, Educatrice de jeunes enfants, elle participe à deux accueils sur trois par semaine. Elle coordonne l'équipe d'accueillants, établit le planning des interventions et des réunions, fait le lien avec les partenaires. Elle assure le suivi administratif du LAEP.

+ Qualifications des accueillants- Expériences dans des LAEP		
Nom - Prénom	Qualification	
Christine Gadeyne	Auxiliaire de puériculture (vacataire) (a été accueillante dans un autre laep)	
Dorothee Decarnin	Psychologue (vacataire) (accueillante dans ce laep depuis 15 ans environ)	
Peggy Mayan	Psychanalyste (vacataire) (accueillante dans un autre laep)	
Annick Sirragusano	secrétaire médicale (Bénévole)	
Régis Achard	Educateur spécialisé (bénévole)	
Valérie Plasse	Sage-femme (détachée du centre hospitalier)	
Betty Bouzeria	Educatrice de jeunes enfants (personnel de la CCPAL)	
Marion Aguilera	Infirmière (personnel de la CCPAL)	
Marie-Claude Maurizot	Educatrice de Jeunes Enfants (coordinatrice du laep)	

+ Définition de la posture d'accueillant pour l'équipe
Les accueillants sont garants des règles de vie du lieu. Le non-jugement, la discrétion et l'écoute garantissent un climat de confiance qui favorisent les échanges entre parents. Cette posture d'accueil permet de les rassurer sur leurs compétences et de renforcer le lien parents-enfants. Ils accompagnent la séparation enfants-parents (séparation en présence du parent) Ils accompagnent les parents et les enfants dans « l'ici et maintenant ». Ils veillent à la cohésion d'équipe et du groupe de parents C'est un lieu de prévention qui vise à repérer et accompagner, avec bienveillance, des pratiques éducatives susceptibles de freiner le développement harmonieux de l'enfant. »



5 – Supervision : le gestionnaire est garant de l'intervention du superviseur (respect du cadre d'intervention)

La supervision de l'équipe est assurée par Catherine Billé-Dimech (psychologue, psychanalyste), à raison de 10 supervision de 1h30 par an La supervision est obligatoire, elle réunit mensuellement toute l'équipe d'intervenants.



6 - Modalités de fonctionnement



Temps d'organisation à prévoir

(Préparation, rangement, débriefing après la séance, réunions d'équipes, supervisions, réunions réseau, formations, etc.)

Organisation de la matinée d'accueil : présence de deux accueillants

9h- 9h30	9h30- 11h30	11h30-12h
Installation de la salle	Accueil	Rangement et débriefing

Présence aux réunions :

- Réunions d'équipe : environ 10h/an
- Les supervisions : 11h30/an
- Réunions du service petite enfance (pour la référente) une fois par mois

- Réunions des LAEP du Vaucluse, 3 journées/an (7h) + 4 réunion en sous-groupe par an (2h), et une journée des LAEP
- Réunion des groupe de travail parentalité et petite enfance dans le cadre de la Ctg

Rencontres et partenariats :

Information auprès des familles : présence régulière de la référente du LAEP en salle d'attente de la PMI, afin de présenter le dispositif et orienter les familles susceptibles d'en bénéficier.

Actions partagées autour de la parentalité : participation à la mise en place d'ateliers parents-enfants organisés quatre fois par an le mercredi, dans le cadre du projet parentalité porté par le service Petite Enfance.

Présence lors d'événements territoriaux : implication du LAEP dans des manifestations locales favorisant la rencontre et le lien social, telles que le Festival "De l'un vers l'autre" et la Fête du jeu, en partenariat avec la médiathèque d'Apt, etc.

Pour assurer l'accessibilité et la visibilité du LAEP, il est essentiel d'adopter une démarche proactive consistant à aller à la rencontre des parents, plutôt que d'attendre qu'ils se déplacent spontanément. Cette approche permet de toucher tous les types de familles, y compris celles qui sont isolées, ou nouvellement installée.

Concrètement, cela peut se traduire par :

la présence de la référente LAEP dans les lieux fréquentés par les familles (PMI, centres sociaux, etc.)

la participation à des événements locaux (festivals, fêtes du jeu, forums de la parentalité, ou manifestations culturelles locales),

la distribution de supports d'information clairs et accessibles (flyers, affiches) adaptés à tous les publics.

Cette stratégie permet non seulement de faire connaître le LAEP, mais aussi de favoriser la mixité sociale, de renforcer le lien avec les partenaires locaux et de soutenir les familles dans leur rôle parental, dès les premiers mois de la vie de l'enfant.

✚ Modalités de fonctionnement pendant les vacances scolaires, date prévisionnelle de première ouverture du LAEP

Le Laep est ouvert toute l'année (lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 11h30), sauf une semaine durant les vacances de Noël, une semaine pour les vacances de printemps et le mois d'août.

Pendant les vacances, les ouvertures sont les mêmes jours aux mêmes horaires.

✚ **Localisation du LAEP** (adresse) **et organisation des locaux** (travaux à réaliser, matériel à prévoir, organisation de l'espace, etc.)
Le nombre de personnes accueillies doit être adapté à la surface

La Maison de la Petite Enfance (178 voie Domitienne 84400 Apt) est composée d'un EAJE « la Chrysalide », d'un RPE et d'un LAEP).

Le LAEP bénéficie de deux salles, une de 40 m2, une de 20 m2, d'une cour et d'un bureau.

La grande salle : A l'entrée de la salle, une porte qui donne sur la MPE reste toujours ouverte, il y a à l'intérieur un espace pour manteaux et sacs, mais un porte manteau dans le hall permet de décharger l'intérieur de la salle quand la fréquentation est très élevée. Dans le hall et à l'entrée il y a des fauteuils et des chaises pour les adultes.

A l'entrée un tableau chaque parent se note, à côté un meuble où sont posés de quoi faire thé, café....

Il y a, à gauche de l'entrée un espace « hygiène » (table à langer, lavabo adultes, lavabo enfants, wc enfants), l'ensemble est protégé par des murs de 1,50m et des barrières permettant de préserver l'intimité, une barrière amovible permet aux enfants d'aller seul aux toilettes.
 Pour les adultes, il y a des toilettes dans la MPE.

Au fond de la salle, il y a un parcours de motricité et un toboggan,

Face à l'entrée il y a un tapis pour les bébés et leurs parents et à côté vers la 2^{ème} salle un espace « livres » avec un bac de livres et 2 petits canapés.
 Contre un mur du coin change, un meuble avec des jeux et une petite table pour les temps de « collation », un espace garage est également installé.

Dans la « petite » salle, il y a un espace dînette/poupées, un espace jeux de construction et une table ronde pour la motricité fine (manipulation, dessin...). Deux fauteuils sont positionnés l'un à côté de l'autre, cet espace permet des échanges plus discrets.

La cour est aménagée avec un parcours de motricité, un toboggan, une cabane et un bac à sable. Dans un local il y a des voitures, des vélos, des ballons. Quand des bébés viennent à l'extérieur, il y a un tapis.

Prévision : aménagement plus confortable de la cour, achat prévu d'un salon de jardin pour favoriser les échanges des familles à l'extérieur

7 - Règles de vie du LAEP (à définir en équipe)



+ Anonymat et confidentialité

Des informations sont demandées aux parents à leur arrivée au LAEP (pour les statistiques de la caf et la sécurité en cas d'incendie ou d'attentat) : le prénom de l'enfant, son âge, le lien avec l'accompagnant, ainsi que la commune d'habitation

Peu d'information sont demandées pour préserver la confidentialité. Il n'y a pas de transmission des informations aux partenaires qui ont éventuellement orienté les parents. Par contre, en équipe, nous échangeons sur les situations et le déroulement des différents accueils.

+ Respect des personnes et du matériel

Chaque nouvelle famille est accueillie individuellement, l'accueillante s'adresse aux accompagnants et à l'enfant pour lui souhaiter la bienvenue, l'accueillante l'accompagne pour découvrir le lieu, lui explique les règles de fonctionnement, et lui présente le 2ème accueillant présent.

Respect du matériel : les familles aident au rangement à la fin de l'accueil, respect du matériel par tous : enfants et parents

Pour le respect, la sécurité et le bien-être de tous : voir les règles du lieu

+ Règles spécifiques (ex. : retirer ses chaussures sur les tapis, etc.)

- ne pas utiliser son portable sauf urgence
- il n'est pas autorisé de prendre des photos durant les accueils
- on quitte les chaussures en entrant
- un espace bébé où les grands peuvent aller s'il n'y a pas de bébés
- on mange autour de la petite table (goûter des enfants)
- pas de jeux et de jouets dans l'espace motricité
- les jeux de dehors restent dehors, les jeux de dedans restent dedans
- la porte de la salle reste toujours ouverte (facilite l'entrée pour les nouvelles familles, apprentissage de la limite et capacité à s'éloigner et revenir des enfants)
- les parents qui ont besoin d'aller aux toilettes confient leurs enfants à d'autres parents en verbalisant à leurs enfants qu'il quitte la pièce pour y revenir.
- à la fin de l'accueil toutes les personnes présentent rangent

8 - Données financières



+ Budget prévisionnel de la première année de fonctionnement / année de reconduction : la déclaration des données d'activité est effectuée via MAIA Cf Document joint

5. Budget¹ de l'association

Année 2026 ou exercice du 01/01/26 au 31/12/26

Dans le cadre d'une demande pluriannuelle, dupliquer autant de fois que nécessaire si les budgets annuels sont différents.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	1180	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	1080	73 - Concours publics	
Autres fournitures	100	74 - Subventions d'exploitation ²	47505
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	850		
Locations	0		
Entretien et réparation	350		
Assurance	120	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	380		
62 - Autres services extérieurs	19200	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations Intermédiaires et honoraires	18200		
Publicité, publication	450	CC Pays d'Apt Luberon	26641
Déplacements, missions	550	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	0	CAF84 PSU	10751
63 - Impôts et taxes	700	CAF84 CTG	9510
Impôts et taxes sur rémunération	500	MSA PSU	603
Autres impôts et taxes	200	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	30600	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	17000	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	13600	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	15626
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	10601	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	63131	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	63131
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	63131	TOTAL DONT CVN	63131

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20251204-2025-147-DE
Date de télétransmission : 10/12/2025
Date de réception préfecture : 10/12/2025

